

## RELÈVE ANNUELLE DES COMPTEURS D'EAU POTABLE

Un agent du service des Eaux de Grand Lac va relever votre compteur d'eau potable, d'ici fin avril.  
Votre facture annuelle sera émise fin MAI 2026.

### Rappel :

- Le compteur doit être accessible, aucun obstacle, propre, sans végétaux, pas d'eau dans le regard, ...
- La relève du compteur doit être faite en réelle, par un agent technique, à minima tous les 2 ans.

## Absent lors de la relève ?

Un avis de passage sera déposé dans votre boîte aux lettres par l'agent releveur.

**Vous disposez d'une semaine pour transmettre votre index (en m<sup>3</sup>) et permettre l'édition d'une facture conforme à votre consommation réelle.**

### Comment transmettre votre consommation (index en m<sup>3</sup>) :

- par mail : [sde.facturation@grand-lac.fr](mailto:sde.facturation@grand-lac.fr)
- sur l'agence en ligne du service des eaux : <https://portail-eau.grand-lac.fr/>

### Comment relever votre compteur d'eau :

Télécharger le document explicatif sur la page : <https://grand-lac.fr/au-quotidien/grand-lac-pratique/demarches-en-ligne/eaux/releve-de-compteur-deau>

## Responsabilité de l'abonné

L'abonné est responsable de la partie privée du branchement, de la protection du compteur, aussi bien contre le gel, que la détérioration de celui-ci ou du regard l'abritant.

Le passage du releveur étant annuel, le service des eaux vous conseille de relever régulièrement l'index présent sur votre compteur afin de vérifier votre consommation.

Le Service des Eaux de Grand Lac

Tel : 04.79.61.74.74.

Courriel : [servicedeseaux@grand-lac.fr](mailto:servicedeseaux@grand-lac.fr)

1500 Boulevard Lepic CS20606 73100 Aix-les-Bains

[accéder au site  
internet](#)

Vos données personnelles sont recueillies et traitées par GRAND LAC à seule fin d'exécution d'une relation professionnelle et s'opèrent dans cette seule finalité et pour la durée nécessaire à cette relation. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit de consultation, d'opposition, de rectification et de suppression. Vous pouvez les exercer sur simple demande par email à l'adresse [rgpd@grand-lac.fr](mailto:rgpd@grand-lac.fr). Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive de ses destinataires et sont confidentiels. Si vous recevez ce message par erreur ou s'il ne vous est pas destiné, merci de le détruire ainsi que toute copie de votre système et d'en avertir immédiatement l'expéditeur. Toute lecture non autorisée, toute utilisation de ce message qui n'est pas conforme à sa destination, toute diffusion ou toute publication, totale ou partielle, est interdite et pourra faire l'objet de sanctions.